



## **Présentation au comité permanent des langues officielles**

**22 septembre 2017**

**Présenté par Paul Cyr, directeur de l'instruction**

### **La Commission scolaire de langue française**

La Commission scolaire de langue française a été fondée en juillet 1990. C'est à ce moment que les francophones de la province ont obtenu les droits de gestion de l'éducation dans la province. À cette époque, il y avait deux écoles francophones à l'Île-du-Prince-Édouard. Entre les années 2000 et 2003, quatre nouvelles écoles furent établies afin de desservir les six régions de la province.

La CSLF accueille cette année un peu plus de 930 élèves dans ses écoles et ce nombre est en croissance depuis déjà quelques années.

### **L'importance du bilinguisme et de la promotion**

La CSLF livre ses services dans un contexte minoritaire. Ainsi donc, l'importance du bilinguisme est primordiale à plusieurs niveaux. D'abord, pour la population francophone de la province, la capacité de pouvoir interagir dans les deux langues est très importante. Les francophones ont besoin de pouvoir interagir entre eux en français et ils ont également besoin de pouvoir le faire en anglais avec des anglophones, que ce soit ici à l'Î.-P.-É. ou à l'extérieur de la province. De plus, les parents qui confient l'éducation de leurs enfants à la CSLF s'attendent à ce que les opportunités d'études postsecondaires et/ou d'emplois soient aussi présentes en français qu'en anglais. Le bilinguisme est donc une valeur ajoutée considérable à leurs yeux et avec raison. Finalement, même après les études scolaires et postsecondaires, le fait d'être bilingue apporte des avantages considérables dans la vie de tous les jours.

En ce qui concerne la promotion du bilinguisme, le milieu minoritaire favorise grandement l'utilisation de la langue de la majorité. Ainsi donc, il est particulièrement facile à l'Î.-P.-É. d'apprendre l'anglais. Notre défi est davantage de promouvoir l'utilisation du français afin justement d'assurer le développement de jeunes citoyens bilingues. Selon nous, la promotion du bilinguisme doit souvent se faire en tenant compte des avantages non seulement dans la province mais aussi dans le pays et dans le monde.

La promotion du bilinguisme est certainement plus facile chez les gens vivant en milieu minoritaire. C'est plus facile de convaincre un francophone à l'Î.-P.-É. des avantages du

bilinguisme que ça l'est de convaincre un anglophone. Ceci est également vrai pour un francophone vivant en milieu majoritaire. Les besoins d'apprendre l'anglais sont un peu moins pressants dans un contexte où le français est la langue de tous les jours.

### **Relation identitaire entre les deux langues officielles**

La relation que nous désirons entretenir entre nos deux langues officielles est davantage axée vers un bilinguisme additif. Ainsi donc, nous tentons de faire la promotion de chacune des langues dans un contexte de bilinguisme en mettant en évidence les avantages d'utiliser les deux langues. Ceci étant dit, dans un contexte minoritaire, la CSLF doit faire la promotion du français afin de viser un certain équilibre dans la perception des gens envers l'apprentissage des langues. Ceci doit se faire dans le plus grand respect de la langue de la majorité étant donné que beaucoup de nos élèves sont issus de familles exogames. Dans cet environnement, l'enfant qui vit dans une famille où un de ses parents est anglophone et l'autre francophone ne doit pas être placé dans une position où il devra choisir l'une ou l'autre. Cette approche ne peut pas fonctionner étant donné que la langue est étroitement reliée à la culture, aux émotions et aux liens qui unissent la famille. Ainsi donc, l'approche basée sur le bilinguisme additif risque d'avoir une portée plus grande envers l'apprentissage de la langue de la minorité, en l'occurrence le français à l'Î.-P.-É.

### **Motivation à apprendre l'autre langue**

Comme je l'ai déjà mentionné, dans un contexte de milieu minoritaire, la motivation à apprendre la langue de la majorité, en l'occurrence l'anglais ici, est très forte. Ce phénomène est particulièrement vrai chez nos familles exogames ainsi que celles composées d'ayant-droit qui ont perdu la langue. En ce qui concerne les familles francophones, la motivation à apprendre l'anglais est très présente et même que parfois, il faut être vigilant afin de ne pas négliger le français. Par contre, pour les familles francophones ou exogames qui vivent en français à la maison et qui fréquentent l'école de langue française, le développement de citoyens bilingues semble être plus facile. D'ailleurs, Rodrigue Landry en fait mention dans ses recherches sur le bilinguisme.

### **Perspective d'avenir et d'emploi**

Il est certain que nous utilisons l'argument relié aux perspectives d'avenir et d'emploi très souvent lorsque nous faisons la promotion de l'école française à l'Î.-P.-É. Il est très fréquent pour nous de constater que plusieurs de nos anciens élèves obtiennent des emplois intéressants et que souvent, le fait d'être bilingue leur donne un certain avantage. Encore une fois, nous partons du principe que le fait de maîtriser deux langues apporte des avantages dans un contexte où le Canada reconnaît ses deux langues officielles. Il est donc très important pour les minorités francophones au Canada que notre pays demeure officiellement bilingue et que les deux langues officielles soient mises en valeur. La CSLF souhaite vivement que les parents continuent de voir les avantages au bilinguisme et qu'ils inscrivent leurs enfants dans une école de langue française.